

FACTURE

N° 04719

ETS BORDE

C.C. L'Espérance - 24220 St-Cyprien Tél. 05 53 31 35 00

CEDTIFICAT do DAMONAGE

| CERTIFICAT DE RAMOT | AGE | |
|--|--|---|
| Nom du Client MEDRIN MA Adresse 52 Shemin de la | | |
| Conduit de fumée ramonés : Vacuité du conduit sur toute sa longueur | INOX BOISSEAUX CONDUIT PIERRE TUYAUX | * |
| Appareils ramonés : | INSERT FOYER POÊLE À BOIS POÊLE À GRANULÉS BOIS CUISINIÈRE CHEMINÉE | * |
| Prévoir 2ème ramonage annuel | : | |
| Le Ramoneur: David. Délivré le : 30/66/2; à le Cour | | |
| Signature | Total H.T. T.V.A. Total a Payer <i>for</i> 6 - 3267 30.6.23 | |
| - / | | |

"Briconautes ETS BORDE - Attestation simplifiée

| 20- | |
|--|-------------|
| Identité du client ou de son représentant | |
| Je soussigné(e) : | |
| | |
| Nom: MEJAW Prénom: MARC | |
| Adresse: S. E. Shenze & Ge Commune: Le Coux Code postal: 2 | |
| Propriétaire ☐ Comba Locataire ☐ | |
| 2 Nature des locaux | |
| J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la de | ate de |
| commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux : | |
| | |
| 🗖 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) | Aures (min) |
| Les travaux sont réalisés dans : | |
| un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation | |
| 🗖 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de | 50% |
| cet usage | |
| 🗖 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dan | ns un |
| proportion de | |
| A | |
| 3 Nature des travaux | |
| J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits d | lans l |
| présente attestation, les travaux : | |
| of n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance | et la |
| rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement). | 01 1 |
| 71 n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants : | |
| Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : | |
| □ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage □ huisseries exté | rieure |
| □ cloisons intérieures □ installations □ sanitaires et de plomberie □ installations électriques □ systèr | |
| chauffage (pour les immeubles situés en métropole) | ne a |
| NB : tous les autres trayaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit. | |
| n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pa | our le |
| bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux ex | |
| supérieures à 10%. | isitari |
| ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction. | |
| Equito consistent pas on ano saletovarion od ano adamon de constitución, | |
| 4 Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justifica | tive |
| Je conserves une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises pres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une c | |
| l'administration fiscale sur sa demande. Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application e du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au palement du complément de taxe résultant de la diff | |

entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5%).

Signature entreprise

Signature du client ou de son représentant :

